

LES SOLUTIONS DE LOGEMENTS AU MINISTÈRE

L'ACTION SOCIALE FINANCES – LOGEMENTS (ASF-L)

L'ASF-L peut vous proposer une solution de logement meublé en Île-de-France pour une durée maximale d'un an, l'attribution de logements sociaux et intermédiaires et des aides financières et des prêts pour votre installation, l'amélioration ou l'acquisition de votre logement.

En tant que nouvel agent de la DGFIP, suite à votre affectation, vous serez peut-être amené à chercher un logement prochainement. Que vous soyez affectés en Ile de France ou en province, vous pourrez déposer une demande auprès de l'ASF-L.



Les LOGEMENTS EN FOYERS MEUBLES sont attribués pour une durée maximale d'un an. L'ASF-L dispose d'environ 700 places en foyer-logements, studettes ou studios meublés dans Paris ou en proche banlieue. Un hébergement peut être proposé selon les disponibilités, en tenant compte de la situation géographique de votre lieu de travail. Les logements meublés sont proposés prioritairement aux agents stagiaires du ministère en sortie d'école affectés en Ile de France.

LES FOYERS MEUBLÉS EN ILE DE FRANCE :

PARIS (75) : 9 foyers

- ▶ Dans le 10ème Ardt, : bd de Strasbourg.
- ▶ Dans le 11ème Ardt, bd de Ménilmontant.
- ▶ Dans le 13ème Ardt, bd Vincent Auriol et rue de Domrémy.
- ▶ Dans le 15ème Ardt, rue de Rouelle.
- ▶ Dans le 18ème, rue Dancourt et rue Marx Dormoy.
- ▶ Dans le 19ème, rue de l'Inspecteur Allès.
- ▶ Dans le 20ème Ardt, rue des Montiboefus.
- ▶ **HAUTS DE SEINE (92) :** 2 foyers, 1 à Colombes et 1 à Issy-les-Moulineaux.
- ▶ **SEINE SAINT DENIS (93) :** 1 foyer à Pantin.
- ▶ **YVELINES (78) :** 1 foyer à Versailles.

La demande doit être déposée pour les stagiaires auprès du correspondant social de l'établissement de formation. Le formulaire est à télécharger sur ASF-L. Pour y accéder : <https://monalize.alize.finances.rie.gouv.fr/sites/Alize/accueil.html>

Vous devrez aller dans l'onglet action sociale – logement – ASF Logement – ma priorité – un logement meublé – remplir un dossier.

Votre demande devra être accompagnée de justificatifs, vous devez veiller à compléter avec attention votre dossier afin qu'il soit étudié dans les plus brefs délais. Les pièces à joindre sont mentionnées sur la demande de logement meublé.

 **A savoir** : Si vous souhaitez un logement meublé sur Paris, vous devrez vous rapprocher de la correspondante sociale de votre résidence d'affectation. Si vous souhaitez un logement dans les autres départements d'Ile de France, vous devez vous adresser à la délégation départementale d'action sociale de votre département d'affectation. La liste des correspondants sociaux de Paris est disponible sur le site ASF-L.

LES AUTRES LOGEMENTS MEUBLÉS

Outre les logements meublés proposés par L'ASF-L, vous pouvez vous rapprocher de l'association PARME : <https://associationparme.fr/> avec laquelle l'ASF-L a passé une convention. L'association PARME dispose de logements meublés en Ile de France majoritairement mais également sur d'autres départements en province ou des solutions de logement existent également.

Avant toute demande auprès de l'association PARME, vous devrez demander un code à l'ASF-L (qui se portera garante) à l'adresse suivante: meubles.asfl@finances.gouv.fr. Ce code devra impérativement être rappelé pour toutes vos demandes auprès de l'association PARME.

En **Province**, certaines délégations d'action sociale peuvent disposer également de logements temporaires meublés. Pour vos demandes, vous devez vous rapprocher du délégué de l'action sociale de votre direction qui vous accompagnera dans votre recherche.

LOGEMENTS VIDES

Les agents du ministère ont accès au parc social de l'ASF Logement. Les stagiaires sont invités à déposer dans un premier temps une demande en foyer meublé, toutefois en fonction des possibilités offertes, l'ASF-L pourra vous proposer un logement vide si vous disposez des pièces justificatives au moment ou vous déposerez votre demande. D'autant qu'il y a un délai d'attente de 3 mois pour effectuer une demande de logement vide. Toutes vos demandes devront être accompagnées d'un Numéro Unique Régional (NUR), pour cela vous devrez déposer une demande sur le site ASF-L (

En **Ile de France**, ces logements s'adressent aux agents rémunérés des ministères économique et financier qui souhaitent se loger. Il s'agit de logements sociaux et intermédiaires (conditions de ressources).

En **province**, les logements vides sont des logements sociaux ministériels ou des logements sociaux interministériels issus du parc préfectoral, les préfets pouvant réserver 5 % de logements locatifs sociaux du parc public pour les agents de l'Etat. L'attribution est gérée par la préfecture et les sous-préfectures.

 **A savoir** : Les Sections Régionales Interministérielles de l'Action Sociale - SRIAS (Ile de France, Nouvelle Aquitaines, Paca, Haut de France, Pays de Loire, Grand Est, Auvergne Rhône Alpes, Bretagne) peuvent vous proposer des aides et des prestations sociales en matière de logements. Pour cela vous devrez vous connecter sur le site SRIAS de votre région afin de déposer une demande.

Enfin un parc de logements interministériels (Bourse aux logements – BALAE) offre des possibilités de logements. Vos demandes sont à déposer sur le site BALAE.

Quelle que soit l'opérateur auprès duquel vous solliciterez un logement, vous devrez compléter une demande de logement social sur le site **[Ma demande de logement social](#)** afin d'obtenir un numéro unique départemental. Une fois ce numéro obtenu vous pourrez compléter votre demande que vous devrez valider. Vous recevrez alors une attestation d'enregistrement dans le mois qui suit votre dépôt. Le numéro unique départemental demande est valable pour 12 mois, au-delà vous devrez renouveler votre demande.



Ce qu'en pense la CGT

Le logement un droit pour tous.

Ces dernières années, les prix des loyers ont augmenté de façon alarmante sur tout le territoire tandis que notre rémunération stagnait.

Dans beaucoup de régions, ils ne correspondent plus aux possibilités financières d'un ou d'une fonctionnaire (surtout en début de carrière).

Quel que soit le grade, le loyer représente une part énorme des revenus, pour un ou une AAFiP c'est devenu exorbitant. Dans ces conditions, l'existence et la construction de logements sociaux (HLM) est une nécessité et une urgence pour l'ensemble de la population.

Le fait qu'un certain nombre de communes n'applique pas la loi et ne construit pas suffisamment ce type de logements est inacceptable. La différence entre l'offre et les besoins laisse la question du logement encore plus cruciale, dans un contexte de réduction des effectifs aboutissant au blocage des mutations. L'ambition ministérielle d'un parc de 10 000 logements en RIF et de 500 en province est loin de répondre aux besoins.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES REVENDIQUE :

- 👉 La mise en place d'un plan ambitieux de réservation de logements sociaux en région parisienne mais aussi en province, au regard des besoins exprimés, à proximité du lieu de travail, avec un environnement favorable (crèches accessibles aux enfants des agents quel que soit leur lieu de résidence, écoles, moyens de transports...).
- 👉 Une baisse du coût des loyers, de plus en plus élevé comparé à l'évolution des revenus des agents.
- 👉 Une véritable aide au paiement du loyer quand l'agent dépense plus de 15% de sa rémunération pour se loger.
- 👉 Que l'administration se porte caution auprès des bailleurs privés.
- 👉 Une évolution de l'aide à l'installation en «aide au logement» permettant à chaque agent de pendre en charge le coût de son loyer sans remettre en cause son budget familial.
- 👉 L'augmentation du nombre de studios meublés.
- 👉 La création de commissions d'attribution des logements sociaux transparentes et avec une présence syndicale.
- 👉 La création d'un prêt destiné à l'amélioration de l'habitat répondant à des critères de qualité environnementale.
- 👉 D'une manière générale, la construction de logements sociaux au regard des besoins de la population.